



LAURENAN

# LAURENAN



**LAORNAN**

BULLETIN MUNICIPAL AVRIL 2021 - N°5



*Fleurs de Printemps sont fruits d'Automne*

Photo prise dans le bois « Le Pont Leffé »



# REUNIONS DE CONSEIL

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2021**

**PRESENTS** : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoan, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie (21h30), POILÂNE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

Secrétaire de séance : Françoise NIVET

### 1 VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 17 Décembre 2020

La validation du procès-verbal du 17 décembre est reportée au prochain conseil, des précisions doivent être apportées sur certains points.

### 2 CŒUR DE BOURG

#### ▪ TRAVAUX

M le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur la poursuite des travaux de rénovation du commerce « Cœur de bourg ».

Sur 14 membres présents, le Conseil Municipal se dit favorable à l'unanimité (14 voix pour).

Il précise ensuite que l'association Cœur de Bourg avait prévu de réaliser ces travaux en deux tranches. Jusqu'à présent, rien n'était défini pour la restauration de l'étage. Une proposition de chambres locatives est donc évoquée.

Pour rappel le budget prévisionnel est estimé à 270 000€ hormis la mise en place du chauffage (Local, silo,...) et l'étage. Mr Olivier RIVALLAN donne un estimatif HT des différents lots :

- ❖ Couverture : 23 800€
- ❖ Menuiseries : 48 000€
- ❖ Maçonnerie : 51 600 €
- ❖ Chauffage : 32 300 €
- ❖ Cloisons : 51 145€
- ❖ Plomberie : 4 520 €
- ❖ Electricité : 13000
- ❖ Local chaufferie et silo : non estimé

Un montant total estimé : 225 315 € HT

Le montant de la subvention accordée par la Région Bretagne est de 182 000€

Il semble nécessaire de chiffrer les travaux à l'étage. En effet, des travaux de maçonnerie, dalle au plafond et la mise aux normes (électricité, plomberie, ...) devront être prévus dans la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réfection.

#### ▪ DOSSIER SUBVENTION –RELANCE 2

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de subvention au titre de la relance 2 a été déposé fin décembre au Conseil départemental des Côtes d'Armor. Il porte sur l'aménagement d'une chaufferie (création d'un local) avec une chaudière à bois.

Le dépôt de la demande du dossier de relance est validé à l'unanimité des membres présents.

Le plan de financement prévisionnel du projet serait le suivant :



DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Chaudière à bois	33 311.86	Plan de relance	40 000.00	80
Local chaufferie	17 688.14	Autofinancement	10 000.00	20
<b>TOTAL :</b>	<b>50 000.00</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>50 000.00</b>	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE les travaux d'aménagement d'une chaufferie : local et achat d'une chaudière à bois.
- SOLLICITE le Conseil départemental des Côtes d'Armor pour le financement de ce projet au titre du plan de relance 2.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### ▪ MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire de LAURENAN propose au Conseil Municipal de faire appel à M David JOUVROT, entreprise POINT CARRE, pour l'accompagnement de la municipalité dans le dossier de travaux de rénovation du Cœur de Bourg et notamment l'aménagement d'une chaufferie (création d'un local pour accueillir la chaudière à bois).

Le montant du devis de Mr JOUVROT s'élève à : 612.50 € HT, soit 735.00 euros TTC.

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux d'une part et sur l'acceptation du devis de M David JOUVROT ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE les travaux d'aménagement d'une chaufferie : local et achat d'une chaudière à bois.
- ACCEPTE le devis de l'entreprise POINT CARRE d'un montant de 612.50 € HT, soit 735.00 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 3 SALLE DES FETES

#### ▪ AVENANT N° 1

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, présente au Conseil Municipal un devis de la SARL LE BRIX concernant des travaux complémentaires pour le lot n° 02, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis porte sur l'agrandissement des fondations des massifs M3, M4, M5 et M6 sur la nouvelle étude béton armé.

Le devis s'élève à 8 288.50 € HT, soit 9 946.20 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le devis complémentaire, en guise d'avenant au marché du lot n° 02, d'un montant de 9 946.20 euros TTC auprès de la SARL LE BRIX.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.

Par ailleurs, M Jean-René GUEHENNEUX, présente 2 avenants pour le lot n°03 :

- ✓ L'avenant n° 01 présenté par l'entreprise Le CHAUVE-SOURIT s'élève à 7 540 € HT et porte sur le traitement nécessaire des armatures pour la pérennité du bâtiment (emploi d'un traitement chimique).
- ✓ L'avenant n°02 d'un montant de 9 880 € HT pour la confection de poteaux en bois.



- ✓ Un avenant de moins-value est prévu, (non reçu). Ce dernier porte sur la suppression de la laine de bois, remplacée par de la paille broyée.

L'organisation du chantier participatif pour la pose de la paille est exposée 15 à 30 personnes par jour pendant au moins 3 semaines seront nécessaires. Un appel aux bénévoles devra être lancé via des différents supports de communication lorsque la municipalité connaîtra les dates du chantier.

La validation des 2 avenants pour travaux supplémentaires est reportée dans l'attente de recevoir l'avenant de moins-value.

#### ▪ AVENANTS LOT N° 02

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, présente au Conseil Municipal un devis de moins-value de la SARL LE BRIX concernant le lot n° 02, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis porte sur la suppression des faux plafonds et de la protection verticale.

L'avenant du lot n° 02 s'élève à 1 922.88 € HT, soit 2 307.46 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE cet avenant de moins-value d'un montant de 2 307.46 euros TTC pour le lot n° 02 auprès de la SARL LE BRIX.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 02.

#### ▪ AMENAGEMENT DE LA CUISINE

M Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, informe le Conseil Municipal qu'il a été finalement convenu de supprimer le sas de décontamination. Ce dernier n'est pas obligatoire car pas de confection de repas de la cantine.

Il présente le plan de la disposition des équipements de cuisine. Il indique que la hotte existante est finalement à remplacer.

Il est indiqué qu'une place est réservée pour l'avenir pour la mise en place d'une chambre froide mais que cette solution n'est pas aujourd'hui retenue.

## 4 PROGRAMME VOIRIE 2020

#### ▪ AVENANT

Monsieur Olivier RIVALLAN, adjoint à la Voirie, informe le Conseil Municipal que les travaux de programme voirie 2020 sont un peu plus élevés. Cette différence repose sur des quantités plus importantes sur la route de « La Houssaie ». Effectivement, les travaux s'élèvent à 71 145.90 € HT, soit 85 375.08 euros TTC.

L'avenant n° 01 s'élève donc à 576.50 € HT, soit 691.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE cet avenant n° 01 d'un montant de 691.80 euros TTC pour le programme voirie 2020
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 01, qui sera préparé par Loudéac Communauté Bretagne Centre.

## 5 FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL

#### ▪ PROJET

M le Maire interroge le Conseil Municipal sur sa position de créer ou non un lotissement communal dans le Bourg. Il rappelle que ce projet initial faisait parti de la revitalisation centre bourg et comportait 6 lots. M Olivier RIVALLAN précise que le lancement du dossier pourrait débuter dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021, selon les échanges avec l'ADAC.

Les dépenses sont estimées à 125 000 euros HT.



Une subvention de 80 000 euros est actée.

M le Maire propose de travailler avec les services de l'ADAC pour ce projet de lotissement communal lesquels seront chargés de préparer la consultation et le montage du dossier.

## 6 ADMR

### ▪ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'ADMR de Merdrignac-Loudéac a adressé un courrier en date du 14 novembre 2020 pour solliciter la commune pour le versement d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2020 en raison notamment de l'augmentation des charges liées à la pandémie Covid-19.

M Yoan DANIEL rappelle qu'il avait proposé de verser la subvention du comice à l'ADMR compte-tenu que cet évènement n'a pas eu lieu en 2020. Il est indiqué que l'ADMR participe chaque année au comice agricole dans la préparation des repas et que le bénéfice dégagé lui est reversé ce qui apporte des recettes dans leur fonctionnement.

M le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE la proposition de verser cette aide exceptionnelle de 1 000 euros.

## 7 POLE MEDICAL DE MERDRIGNAC

Il est rappelé au Conseil Municipal les éléments communiqués lors de la venue de Mr Eric ROBIN, maire de Merdrignac et Isabelle LEGAL. Actuellement, le cabinet médical a 4.5 médecins. La situation financière est satisfaisante mais risque de devenir fragile avec le départ en retraite d'un médecin. La situation inquiète car les jeunes médecins en place estiment que les charges de la Société Civile de Moyens (SCM), laquelle gère les dépenses du personnel (secrétaires, femmes de ménage) et les locaux (loyers, charges, réseau informatique, ...) risquent d'être un frein à l'arrivée de nouveaux médecins.

Actuellement, ces derniers payent individuellement 2 700 euros de charges concrètement, les médecins souhaiteraient que les communes du pôle de proximité puissent leur assurer qu'ils n'auront pas à assumer plus de 2 000 euros de charges par mois. Aujourd'hui, se pose la question de la prise en charge du différentiel. Dans cette hypothèse, le coût serait estimé à 37 800 euros par an (soit 700 € x 4.5 médecins x 12 mois). Le coût estimé pour la commune de LAURENAN serait de 3 690.25 euros selon la population DGF 2020 (847 habitants). Il est proposé qu'une convention soit signée pour une durée de 3 ans.

Une discussion s'instaure alors sur le principe de financer le pôle médical de MERDRIGNAC étant noté que la patientèle représente 45 % des habitants de LAURENAN. Dans le débat, plusieurs élus municipaux défendent le maintien de ce service médical de proximité dans la continuité des engagements pris dans le passé. Après quelques échanges, il est proposé de procéder à un vote à bulletins secrets. Proposition acceptée : il est donc demandé aux conseillers municipaux de répondre à la question suivante :

Accord ou non sur le fait de participer aux frais de fonctionnement du pôle médical ?

Sur 15 bulletins remis : 8 pour OUI et 7 pour NON

Soit donc **8 votes pour la participation communale.**

Se pose alors la question du montant de la participation annuelle. Les élus s'accordent à dire que la somme est trop élevée par rapport à la fréquentation des habitants. Il est proposé alors de voter pour une participation à hauteur de 50 % soit 1 845 euros par an.

Les élus procèdent au vote à mains levées, sur 15 personnes, 12 votes pour cette somme et 3 abstentions.

Le conseil demande à ce que des éléments financiers soient transmis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année afin de revoir éventuellement cette participation.



Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le principe de participer au financement du fonctionnement du cabinet médical de MERDRIGNAC.
- DECIDE de participer à la hauteur de 1 845 euros pour la 1<sup>ère</sup> année.
- DEMANDE à avoir des compléments d'informations financières à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année pour revoir éventuellement leur position.

## 8 ENTENTE INTERCOMMUNALE CONSTRUCTION ALSH A MERDRIGNAC

M le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion sur le projet de la construction de l'ALHS au pôle de proximité. Ce projet devrait accueillir 80 enfants dans un espace de 560 m<sup>2</sup> avec 4 salles. Le budget prévisionnel est estimé à 1 048 000.00 euros HT. Le projet devrait pouvoir bénéficier de subventions au titre de la CAF, du Conseil départemental (contrat de territoire) et de l'Etat (DETR-DSIL). Il est précisé que la Commune de MERDRIGNAC va mettre le terrain à disposition. Un emprunt de 417 000 euros est envisagé sur une durée de 25 ans avec une échéance annuelle de 20 000 euros.

Le coût annuel prévisionnel, pendant 25 ans, pour la commune de Laurenan serait de 1 741.55 euros.

M le Maire demande à ce que chacun s'exprime sur cette participation en rappelant les engagements pris dans le cadre de la fusion ex-CCHM et la Cideral (Loudéac Communauté Bretagne Centre).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DONNE uniquement son accord de principe en précisant ne pas souhaiter prendre d'engagements pour l'instant.

## 9 CCAS : REPAS DE NOËL

Madame Dominique ROUXEL, Adjointe aux Affaires sociales, donne lecture d'un compte-rendu pour dresser le bilan du repas de Noël, offert aux personnes âgées le 20 décembre dernier. Le coût s'élève à 3 175 euros pour 123 repas et 4 bons d'achat (personnes hospitalisées).

Elle propose d'offrir aux personnes âgées, hébergées en structures un colis comprenant des gâteaux et des chocolats. La distribution aux 7 personnes se fera dans les semaines à venir, selon la situation sanitaire.

Elle informe le conseil des bons retours sur la distribution des repas.

Cette opération a permis de rendre visite aux personnes âgées et cela a été apprécié dans cette période d'isolement. Elle a aussi permis de faire travailler le restaurant l'Art des Choix, fermé pour cause de Covid-19.

Elle évoque ensuite la correspondance reçue par le service santé de Loudéac Communauté Bretagne Centre concernant l'ouverture le 19 janvier prochain d'un centre de vaccination au Foyer Municipal de Loudéac. Il est nécessaire de recenser les personnes âgées de plus de 75 ans. Un courrier a été adressé aux personnes concernées.

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

**PRESENTS :** ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoints, DANIEL Yoan, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie (21h30), POILÂNE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

Secrétaire de séance : Dominique ROUXEL



## 1- VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 17 Décembre 2020

Validé à l'unanimité des membres présents.

## 2- VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 14 JANVIER 2021

Le procès-verbal est validé par 10 membres du Conseil Municipal, 5 membres s'abstiennent

## 3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### ▪ COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Pour la section de Fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 522 795.26 euros
- en recettes : 704 462.91 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de : **181 667.65 euros**

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 218 253.70 euros
- en recettes : 288 800.37 euros

Soit un résultat **excédentaire** de : **70 546.67 euros.**

Un résultat cumulé : excédentaire de 87 619.05 euros

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 342 964.25 euros et 190 911.41 euros en recettes.

Le compte administratif 2020 du budget principal est voté à l'unanimité des membres présents.

### ▪ L'ART DES CHOIX

Le compte administratif de l'année 2020 pour le budget « Art des Choix » pour la section de fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 8 806.49 euros
- en recettes : 23 837.73 euros
- 

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de : **15 031.24 euros**

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 46 308.84 euros
- en recettes : 47 972.26 euros

Soit un résultat excédentaire de : 1 663.42 euros.

Le compte administratif 2020 du budget « Art des Choix » est voté à l'unanimité des membres présents.

### ▪ LOTISSEMENT

Le compte administratif de l'année 2020 pour le budget lotissement pour la section de fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 0.00 euros
- en recettes : 0.00 euros
- 



### Pas d'opérations

Un résultat cumulé : déficitaire de 9 496.33 euros

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 0.00 euros
- en recettes : 0.00euros

### Pas d'opération

Il fait apparaître un résultat cumulé déficitaire de 52 236.64 euros

Le compte administratif 2020 du budget lotissement est voté à l'unanimité des membres présents.

## 4- VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions aux associations désignées ci-dessous suite aux courriers reçu :

Associations de la Commune		Associations Hors commune	
Lau'Art	150	Amicale Sapeur Pompier de Plémet	115
Ass Parents d'élèves RPI	1 500	Donneurs de Sang de Merdrignac	50
Club de l'Amitié	150	Protection civile de St Brieuc	75
Chapelle de Tertignon	150	Solidarité paysan de St Brieuc	50
Etincelle	150	Souvenir Français du canton	50
La ronde du Ninian (mise à disposition de la Salle des Fêtes)	0	Ass. Sportive college de Merdrignac	50
Chefs des familles	150	Alcool assistance de Loudéac	50
Salam France Liban	150	Leucémie espoir de Plédran	50
Femmes en Mené	150	Ligue contre le cancer de Trégueux	50
Coeur de bourg	150	ADOT 22 de ST Brieuc	50
FNaca comité local	50	CIDF de St Brieuc	50
Agility (mise à disposition du terrain)	0	Restaurants du Coeur de St Brieuc	80
		Croix rouge française de St Brieuc	50
		Secours catholique de St Brieuc	50
		Rêves de clown de Lorient	30
		Hemera soins palliatifs de Noyal Pontivy	30
montant	2 700	Montant	880
<b>Montant total des Subventions</b>	<b>3 630 €</b>		

## 5- COMMERCE CŒUR DE BOURG

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a été organisée avec M David JOUVROT et M Corentin LE COLLINET, représentant de l'association Cœur de Bourg. Il a demandé à M David JOUVROT de prendre rendez-vous avec le service urbanisme de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour les questions d'accessibilités et des obligations qui s'imposent à la Commune, notamment pour l'aménagement de l'étage. M JOUVROT a lancé une consultation auprès des artisans pour obtenir des devis concernant les divers travaux envisagés par l'association cœur de bourg.

Il serait, en effet, nécessaire d'établir un chiffrage pour la dalle de l'étage. Une étude est en cours pour l'aménagement de l'étage en chambre locative à la nuitée.

Un aménagement paysager devrait être mis en place prochainement afin de délimiter le droit de passage des riverains devant le commerce Cœur de bourg.





## 6- SALLE DES FETES

### ▪ DEVIS EQUIPEMENT CUISINE

M Olivier RIVALLAN présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour l'équipement de la cuisine de la Salle des Fêtes.

1 - Société CAILLAREC de QUIMPER	22 372.00 € HT
2 – SBCP de YFFINIAC	15 993.00 € HT

Il est mis en avant la proximité de la seconde entreprise pour des interventions en cas de panne, cela peut être confortable. Il faut toutefois noter une réelle différence de prix entre ces deux prestataires.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ACCEPTE de faire l'acquisition de nouveaux équipements pour la cuisine de la Salle des Fêtes
- VALIDE la proposition de SBCP pour un montant de 15 993.00 € HT, soit 19 191.60 euros TTC.

### ▪ POINT SUR LES TRAVAUX

M Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, fait un point sur l'avancement des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes. Il indique que la charpente avance bien. Il souligne toutefois un petit problème concernant le fil prise de terre alors que le béton est fait.

Il rappelle que le chantier participatif aura lieu au printemps.

## 7- PROGRAMME VOIRIE 2021

M Olivier RIVALLAN, Adjoint à la Voirie, présente au Conseil Municipal l'estimatif établi par Loudéac Communauté Bretagne Centre concernant le programme voirie, envisagé en 2021.

Il est proposé de retenir la réfection de 6 voies, en tranche ferme.

Au bourg près du cimetiere	7 167.50 € HT 8 601.00 € TTC
Gologoët	16 391.00 € HT 19 669.20 € TTC
La Ville Pierre	12 677.00 € HT 15 212.40 € TTC
La Sauvagère	7 192.00 € HT 8 630.40 € TTC
Cargouët	19 140.00 € HT 22 968.00 € TTC
La Mare aux Canes	18 999.00 € HT 22 798.80 € TTC

Le coût total de l'estimatif s'élève à 81 566.50 € HT, soit 97 897.80 euros TTC

Sur les 15 membres présents, le programme voirie 2021 est validé par 10 voix pour et 5 abstentions.

## 8- RYTHMES SCOLAIRES : RENTREE 2021/2022

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et notamment les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi. Les communes de Laurenan et de Gomené, dans le cadre



du RPI du Ninian, avaient obtenu cette dérogation pour les rentrées de 2017 et 2018. Il est nécessaire de constituer un nouveau dossier pour obtenir cette dérogation pour la rentrée scolaire 2021.

VU la proposition du conseil d'école primaire en date du 04 février 2021 faisant état du vote suivant :

- A la question qui est favorable au maintien de la semaine à 4 jours, à titre dérogatoire pour la rentrée 2021 ?

Sur 17 votes, à main levée : 15 votes exprimés pour et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours à la rentrée 2021-2022.
- INDIQUE que cette décision sera transmise à la Direction académique des services de l'Education nationale.

En avant-propos, Madame Fabienne RIVALLAN s'était fait l'écho des bons retours sur la semaine des 4.5 jours avec la mise en place des TAP en septembre 2014.

## 9- ECOLE : MISE EN PLACE D'UN CHAUFFE-EAU

### ■ MISE EN PLACE D'UN CHAUFFE-EAU

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, Adjoint aux Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par les parents d'élèves d'avoir un chauffe-eau dans les sanitaires de la cour d'école. Il précise que les travaux viennent d'être réalisés par ID Mené de GOMENE. Ils s'élèvent à 955.72 € HT, soit 1 146.86 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE la réalisation de ces travaux à savoir la mise en place d'un chauffe-eau dans les sanitaires de l'école publique.
- VALIDE le devis de l'entreprise ID Mené de GOMENE d'un montant de 1 146.86 euros TTC.

Il évoque ensuite les problèmes de VMC dans divers logements communaux.

Par ailleurs, M le Maire indique qu'il est en attente de devis pour le déplacement de la cuve à gaz du restaurant « Art des Choix ». Nouvel emplacement prévu dans le jardin des logements ex-Presbytère. Il est important de caler les travaux pour qu'il y ait concordance entre la création du nouvel emplacement de la cuve et le déplacement de la cuve existante.

### ■ PLAN NUMERIQUE 2021

Le devis de la Puce Informatique de Loudéac est présenté au Conseil Municipal. Il porte notamment sur 1 nouveau projecteur pour la classe des CM1-CM2, d'un tableau blanc et d'un portable de direction. Le devis s'élève à 3 398.00 € HT, soit 4 077.60 euros TTC.

En parallèle, il est proposé qu'un dossier d'aide financière soit déposé au titre du plan numérique 2021. Le dossier de subvention est actuellement en attente de devis pour répondre aux besoins du volet 2 de ce dossier.

Il est précisé que l'équipe enseignante doit faire des retours notamment pour répondre aux besoins du volet 2.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour ces équipements à l'école et autorise M le Maire à déposer un dossier de subvention.

## 10- SERVICES TECHNIQUES : ACHAT DE MATERIEL

M le Maire présente le devis de Mené Loisirs de Merdrignac pour l'achat de matériels pour les services techniques. Il s'élève à 1 220.83 € HT soit 1 465.00 euros TTC.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le devis de Mené Loisirs d'un montant de 1 465.00 euros TTC.

M Yoan DANIEL demande s'il n'est pas possible d'investir dans un épandeur de sel afin de pallier aux aléas de neige et de verglas.

## **11- PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI « ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE »**

M le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour pouvoir promouvoir M Serge BARBE dans ce grade. L'agent a 30 ans d'ancienneté et mérite donc cet avancement de grade. Il propose ainsi qu'il soit inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade. Il suggère par ailleurs de fixer le taux de promotion à 100 %. Cette décision fera l'objet d'une saisine du comité technique du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les ratios d'avancement de grade. C'est à l'issue de ces décisions que l'agent pourra alors être nommé.

Sur 14 membres présents (Madame Barbé a quitté la séance), 9 élus se prononcent favorablement et 5 membres s'abstiennent.

Après avoir entendu M le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE
  - La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
  - La création d'un emploi permanent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- PRECISE
  - Que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

### **■ CAC SUD 22**

Madame Valérie BARBE fait part d'une randonnée en gallo qui devrait être organisée le dimanche 04 juillet prochain. Tous les dimanches de l'été, des randonnées seront organisées sur le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (9 communes au total). Elle se dit favorable pour s'impliquer dans cette randonnée sur le patrimoine. Il serait bien aussi d'associer les habitants de la Commune. Une réponse est à donner pour début mars prochain. Il sera effectivement nécessaire d'impliquer des bénévoles pour l'organisation.

### **■ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE**

M le Maire donne lecture d'un courrier de relance du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor concernant l'adhésion au groupement d'achat d'énergies. Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commandes.

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE 22, coordonnateur du groupement.

Les communes sont représentées au niveau d'un comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres, désignés par l'AMF 22.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération ;

- D'AUTORISER l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies ;
- D'AUTORISER M le Maire à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à ce dossier ;

D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents, issus du groupement de commandes pour le compte

## ➤ ACTIONS DE LA MAIRIE :

### ❖ MISSION ARGENT DE POCHE



Mission argent de poche : du 12 avril au 23 avril 2021

La commune de Laurenan a décidé de proposer pour les congés de Pâques, aux jeunes de 16 à 17 ans la mission « argent de poche ». Ce dispositif va permettre à ces jeunes d'effectuer des petits chantiers / missions et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 euros par ½ journée (3h30).

Selon les inscriptions, les missions pourront être regroupées sur 1 seule semaine. Les congés sont fixés du lundi 12 avril au vendredi 23 avril 2021.

Les activités proposées sont semblables aux opérations précédents : travaux de débroussaillage, d'entretien des massifs, travaux divers des services techniques municipaux. Comme chaque année, Linda et Serge encadreront les jeunes dans les activités.

Un planning sera établi selon les besoins et les disponibilités de chacun.

Merci aux jeunes intéressés par ce dispositif, de s'inscrire au plus vite auprès de la mairie, par mail ([mairie.laurenan@wanadoo.fr](mailto:mairie.laurenan@wanadoo.fr)).

### ❖ REPLANTATION DES ARBUSTES ...

Comme vous l'avez peut-être remarqué, en traversant le bourg en direction de Plémet et en direction de Merdrignac, des arbres ont été coupés aux abords gauches de l'église. Les arbustes et les plantes qui arboraient le trottoir en face du plateau sportif ont été enlevés. Ce n'est pas par plaisir que ces travaux ont été fait mais par nécessité en accord entre Mr LE MAIRE et les agents municipaux Linda et Serge.

En effet, les arbres à côté de l'église ont été coupés car les racines soulevait le goudron de la route et le stabilisé du trottoir. La commission fleurissement doit voir pour arborer et fleurir cet espace.

Les plantations qui étaient sur le trottoir en face du plateau sportif ont été enlevées car les tuyaux du réseau d'eau sont endommagés par les racines de certains arbustes. Ces plantations ont trouvé place dans plusieurs endroits de la commune :

- ✕ Aux entrées du bourg : rosiers et autres
- ✕ Dans les massifs au niveau du plateau sportif, au niveau du parking près de l'église : cerisiers, hortensias, ...
- ✕ Les « liquidanbars » ont remplacé les 2 chênes verts à l'est de l'église.
- ✕ Une jachère fleurie sera semée à la place des arbustes sur le trottoir.



## ❖ CHANTIER PARTICIPATIF : SALLE DES FETES

Voici l'article que nous avons diffusé auprès des journalistes des divers journaux de notre région.

**La salle des fêtes de Laurenan fait peau neuve ! La commune a besoin de vous !**



**De quoi s'agit-il ?** Cet espace communal si prisé des habitants avait besoin d'être mis en conformité avec les enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Ainsi pour réduire l'impact carbone les murs extérieurs seront isolés par de la paille produite localement recouverte d'un bardage bois. La paille est un excellent isolant (économies de chauffage), elle résiste au feu et aux rongeurs. Des constructions de ce type ont déjà été réalisées en Bretagne et concernent des écoles, des crèches et aussi le Conservatoire botanique de Brest. Pour sa salle des fêtes Laurenan pourra donc se targuer **d'un bilan environnemental irréprochable.**

**En quoi consistera le travail ?** Il s'agira de remplir l'ossature bois par l'extérieur, de paille et poser une barbotine de terre.

**Un chantier participatif** est donc programmé du **19 avril au 7 mai 2021**. Il sera encadré par 4 professionnels maîtrisant la technique et qui se feront un plaisir de partager leurs savoir-faire avec les volontaires. La réalisation sera ponctuée d'échanges, de moments festifs et de convivialité, le tout respectant les règles sécuritaires et sanitaires en vigueur.

**Qui peut y participer ?** Toute personne qui aime travailler en équipe, échanger, découvrir ou approfondir de nouvelles connaissances pratiques. Il est souhaitable de se rendre disponible durant 15 jours sur les 3 semaines du chantier.

Les participants, bénévoles, seront accueillis par la municipalité qui mettra à leur disposition un espace pour le couchage et se chargera de fournir les repas des lundis midis aux vendredis midis. Chaque participant doit venir équipé d'une tenue de travail, masques, chaussures de sécurité. (Lors de votre inscription merci de dire si vous disposez d'un casque de chantier, il pourra éventuellement être fourni).



**Et si un volontaire n'est libre qu'un seul jour ?** Ce chantier collectif sera aussi ouvert à des bénévoles pour la journée. Les vendredis 23 et 30 avril et le samedi 24 avril, sont les journées pour lesquelles vous pouvez vous joindre au groupe. De même, les enseignants (si cela peut s'inscrire dans leur projet pédagogique) sont aussi conviés avec leurs classes.

**Dans l'attente de vous accueillir avec plaisir.**

Les inscriptions limitées en nombres sont obligatoires pour une bonne organisation, sur le site de l'association empreinte : <https://empreinte.asso.fr/> . Renseignements auprès d'Océane au 06 12 69 70 68

Et au 06 86 74 13 35 qui transmettra les inscriptions.





Il est important de vous inscrire, car les dates du chantier évoluent en fonction de l'avancement actuel des travaux et des nouvelles conditions sanitaires de confinement. Toutes les personnes inscrites seront contactées pour être informées des dates effectives.

Merci de votre compréhension

La préfecture nous autorise à faire ce chantier participatif sous certaines conditions :

- Respect des gestes barrières
- Respect du couvre-feu
- 2 Groupes de 6 personnes
- Repas en part individuelle

Pour les personnes souhaitant participer autrement que sur le chantier, nous avons besoin de vos mains pour confectionner des desserts sous forme de gâteaux facilement coupable en part individuelle et/ou des crèmes façonnées en part individuelle.

Si vous êtes intéressées, merci de vous inscrire en mairie (02 96 25 67 00) afin qu'on puisse établir un planning.

## ❖ CARSAT

Un administrateur de la CARSAT est venu rencontrer quelques élus de la CCAS afin de leur exposer les activités proposées au + de 60 ans sous forme d'ateliers collectifs nommé « bien vieillir en Bretagne ». Ces ateliers ont pour objectif de garder son autonomie, sa santé...Ils se dérouleront sur plusieurs semaines. Chaque personne intéressée pourra choisir une thématique animée par un professionnel :

- 📌 Bienvenue en retraite
- 📌 Vivre sa retraite
- 📌 La mémoire
- 📌 L'activité physique
- 📌 L'équilibre
- 📌 La nutrition
- 📌 L'habitat
- 📌 Le soutien aux aidants
- 📌 Le sommeil
- 📌 Le numérique...

Vous êtes donc tous invités à y participer dès votre retraite. Alors pensez-y !

Dès que nous aurons plus d'éléments de la CARSAT pour mettre en place ces ateliers, nous vous en ferons part dans les journaux et le bulletin municipal.

## ➤ LE COVID 19



Depuis le 18 janvier, la vaccination est ouverte aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile et celles atteintes de pathologies à haut risque\*. 8 centres ont ouvert pour accueillir ce public : Saint-Brieuc, Lannion, Dinan, Loudéac, Lamballe et Guingamp, Lanvollon et Rostrenen.

Ces implantations visent à mailler le territoire tout en tenant compte des contraintes logistiques liées à la conservation du vaccin. Ces centres respectent un cahier des charges exigeant garantissant un fonctionnement sécurisé du processus de vaccination. Tous les sites sont répertoriés sur [sante.fr](http://sante.fr) et sur [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)

La prise de rendez-vous est obligatoire avant de se rendre au centre de vaccination

- au numéro déployé sur le département des Côtes d'Armor : **02 57 18 00 60**



- sur internet sur le site : [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com) (en entrant « Centre de vaccination Loudéac » dans le champs de recherche) ou directement à l'adresse <https://booking.keldoc.com/centre-municipal-de-sante/loudeac-22600/centre-de-vaccination-loudeac-foyer-municipal>

Les personnes disposant d'un rendez-vous sont invités à se présenter à l'horaire indiqué (merci de ne pas venir trop en avance afin d'éviter les files d'attente sur place) **munis d'une pièce d'identité et de leur numéro de sécurité sociale** (carte vitale ou de mutuelle).

### Centre de vaccination de Loudéac

Foyer Municipal de Loudéac  
34 rue de Moncontour  
22600 Loudéac

Un planning de vaccination ouvert à tous :

**À partir du 15 avril 2021**, la vaccination sera possible pour les personnes de 60 à 69 ans inclus qui n'ont pas de pathologie particulière.

**À partir du 15 mai 2021**, la vaccination sera ouverte aux personnes âgées de 50 à 59 ans.

**Le 15 juin 2021**, la cible sera élargie aux autres tranches de la population majeure.

Les personnes de Laurenan âgées de +75 ans, inscrites à la mairie, ont reçu leur 1<sup>ère</sup> injection au centre de vaccination de Loudéac.

**Il est important pour tous de respecter les gestes barrières et les recommandations de l'Etat.**

**#COVID19**

**Renforcement des mesures sanitaires dans les Côtes d'Armor**

- **le port du masque est obligatoire** pour tout piéton de onze ans et plus **sur le territoire du département des Côtes-d'Armor**
- **la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées** du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe est **interdite sur l'ensemble du département**
- **l'utilisation de musique amplifiée est interdite sur la voie publique** sur l'ensemble du département
- **les vide-greniers, brocantes, braderies et déballages sont interdits** ; par ailleurs les maires seront invités à s'assurer que l'organisation de leurs marchés est de nature à garantir le respect de gestes et mesures barrières, à prévenir la constitution de regroupements de plus de six personnes en leur sein, et à offrir une surface de 4 m<sup>2</sup> à chaque client.



## ➤ L'ECOLE

### Activité : Jeu de l'oie

La classe de CP-CE1 a construit un jeu de l'oie mêlant jeu de plateau et course d'orientation.

Voici les règles du jeu expliquées par les élèves :

« On doit lancer le dé. On doit avancer le pion. Le but du jeu est d'arriver le premier à la case ARRIVEE.

Quand on tombe sur une case avec un point vert, on doit prendre une photo que la maîtresse donne. On doit chercher l'endroit de la photo dans la cour. On retourne dire à la maîtresse quel objet est caché à cet endroit.

Quand on tombe sur une case avec un point rouge, on a un gage. On lit le numéro de la case et on fait le gage. »

Il reste quelques finitions à terminer après les vacances pour mettre en pratique ce jeu et pouvoir pleinement en profiter.



## LE RPI DU NINIAN



Lors de l'épisode neigeux, l'APE a organisé un concours de bonhomme de neige pour les enfants du RPI.

Ce concours a remporté un vif succès avec la participation de 27 familles. Les gagnants ont été élus par l'équipe enseignante.

Bravo à Madec(CP)et Soaig(GS) qui ont remporté une carte cadeau de 20€ dans un centre culturel.

En mars dernier, les enfants du RPI ont vendu des brioches, une opération qui a eu du succès puisque 595 brioches ont été distribuées.

En juin devrait avoir lieu la fête des écoles, mais avec le contexte sanitaire actuel, il est fort probable qu'elle soit annulée. Toutefois L'APE organisera le dimanche 20 juin un repas à emporter.

Prochainement, les enfants auront également des tickets de tombola à vendre avec de nombreux lots à gagner : une trottinette électrique, un salon de jardin, une tablette, des enceintes bluetooth.... le tirage aura lieu le 20 juin.

L'APE va organiser un loto virtuel, nous ferons passer l'information via la presse et les réseaux sociaux.

Malgré la situation sanitaire actuelle. L'APE continue de se mobiliser afin d'accompagner les instituteurs dans leurs projets pédagogiques.

**Réservez un bon accueil aux enfants lorsqu'ils viennent vous proposer et/ou vendre des brioches, tombola, repas... Soutenons notre école !**

## ➤ MEDIATHEQUE

La municipalité de Laurenan et Valérie remercient vivement Marie-Hélène pour les heures de bénévolat qu'elle a accordé à la médiathèque depuis janvier 2015.

Toujours disponible... Avec sourire et bonne humeur !

Nous lui souhaitons bon vent et nul doute qu'elle saura s'invertir dans sa nouvelle commune.

**Suite aux directives gouvernementales, les bibliothèques font partie des établissements qui peuvent rester ouverts !!**

**La médiathèque sera donc ouverte aux horaires habituels, en respectant les gestes barrières et la distanciation...**

**Mercredi 10h/12h30 et 13h30/16h30 et le samedi 10h/12h30.**



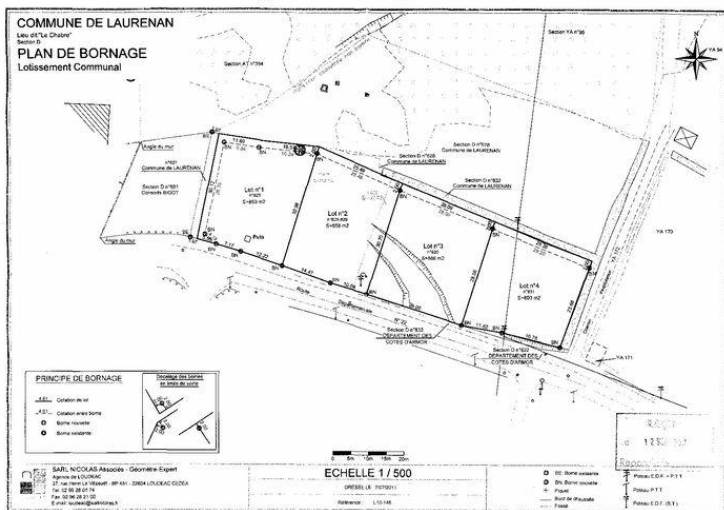
Nous accueillons en ce moment à la médiathèque une exposition intitulée "Autres regards" prêtée par l'ODCM. Très beaux clichés réalisés au Val de Landrouët lors d'un atelier de pratique artistique sur le land art.





## ➤ INFORMATIONS DIVERSES

### ❖ LOTISSEMENT : HAMEAU DE LA GARE



#### LAURENAN TERRAIN LOTISSEMENT Informations supplémentaires TERRAIN LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE LA GARE

Nombre de lots encore disponibles : 2

Surface moyenne des lots:

lot n° 02 de 858 m<sup>2</sup>

lot n° 04 de 803 m<sup>2</sup>

Prix au m<sup>2</sup>: 8 €

Description à l'entrée du Bourg/Le Châbre

Localisation : Laurenan

Commune : LAURENAN

Prix : 8.00 €

Contact : MAIRIE

Téléphone : 02 96 25 67 00

### ❖ Elections départementales et régionales : 13 et 20 juin 2021



Par décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux.

Ce double scrutin aura donc lieu les 13 et 20 juin 2021.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes en vue de participer au scrutin peuvent déposer leur demande jusqu'au 7 mai 2021 (6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour).

Pour certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...), l'inscription est possible jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse avant cette date, via le site service public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372> ou directement auprès du secrétariat de mairie, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Vous pouvez vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » via le lien suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> (attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance. En cas de doute, il peut être intéressant de vérifier directement auprès de la mairie avant de demander votre inscription).

En cas d'absence sur la liste électorale de votre commune, il convient de formuler une demande d'inscription. Elle s'effectue via le service en ligne « Demande d'inscription sur les listes électorales » disponible sur le site [www.service-public.fr](https://www.service-public.fr) ou en vous adressant à la mairie.

Décret n° 2021-251 du 05 mars 2021 :



## ❖ PLUi-H : APPROBATION du 9 mars 2021



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-i) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat a été approuvé le 9 mars 2021, par le conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Vous pouvez consulter la délibération du 09/03/2021 sur le site internet de la commune ([www.laurenan.fr](http://www.laurenan.fr)).

Cette délibération est également consultable en mairie sur le panneau d'affichage extérieur.

Les documents définitifs vont nous parvenir prochainement, ces documents seront alors mis en ligne sur le site.

## ❖ Service National Universel SNU



Séjour de cohésion SNU : appel à candidatures

Le Service National Universel (SNU) a été relancé pour 2021. Il s'adresse aux jeunes Français de 15-16 ans, sur la base du volontariat.

Pour ces jeunes, un séjour de cohésion est prévu du 21 juin au 2 juillet 2021,

qui aura lieu, pour le département des Côtes d'Armor, en hébergement au lycée agricole de Pommerit-Jaudy.

Afin d'encadrer ces jeunes, les services de l'Etat ont lancé un appel à candidatures pour les postes d'adjoint éducatif, un référent sport et cohésion, un intendant, des cadres de compagnie ainsi que des tuteurs-tutrices de maisonnées.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser auprès des services départementaux Jeunesse, Engagement et sports. Mail du service départemental des Côtes d'Armor : [laurence.leveque1@ac-rennes.fr](mailto:laurence.leveque1@ac-rennes.fr)

Vous trouverez les fiches de poste sur le site de la commune ([www.laurenan.fr](http://www.laurenan.fr))



## ❖ La chenille processionnaire du pin

Depuis les années 70, l'aire de répartition géographique de la chenille processionnaire du pin est en nette progression.

### Comment la reconnaître ?

Le papillon est nocturne et présente un aspect différent selon le sexe.

Cet insecte a un cycle annuel (1 génération par an). Sa présence est facilement repérable :

- Par de gros nids soyeux blanc dans les pins et parfois les cèdres
- Par des processions au sol pouvant être assez spectaculaires



Adulte femelle



Adulte mâle

### Quels risques, à quelles périodes ?

#### *Des poils urticants...*

- Les poils urticants se présentent sous la forme de petits harpons venimeux qui ont la faculté de rentrer dans les couches inférieures de l'épiderme. Les réactions chez l'humain et l'animal peuvent être des œdèmes, des éruptions



cutanées, des démangeaisons, des allergies, de l'œdème conjonctival, cataracte, décollement de la rétine...

- Des défoliations fortes à très fortes, peuvent entraîner une perte de croissance et un affaiblissement des arbres mais rarement leur mort.

... à risques d'octobre à mai !

- L'automne, l'hiver et le printemps : le vent provoque la libération des poils urticants contenus dans les nids et les dissémine générant des risques d'accidents allergiques (phénomène rare).

Le moment le plus critique se situe lors de la procession des chenilles, de la cime des arbres vers le sol (endroit de la nymphose à quelques centimètres de profondeur). Elles sont donc très accessibles notamment pour les enfants et les animaux (chien, chat, chevaux...) Les chenilles peuvent parcourir plusieurs dizaines de mètres. La présence au sol de la chenille est d'autant plus dangereuse qu'elle sort en milieu de journée par beau temps.

- La fin du printemps et l'été : les nids vides après les processions, peuvent libérer des poils urticants avec le vent. Ils peuvent aussi tomber de l'arbre, entraînant un risque important car ces nids sont remplis de poils urticants et doivent donc être manipulés avec grande précaution (gants, lunettes, etc...) et, si possible brûlés.

#### ) Cycle de la chenille processionnaire du pin

Climat océanique	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril
Papillons		Papillons										
Chenilles sur l'arbre			Eclotions		Nids d'hiver							
Départs en procession							Processions					

↑ Processions rares d'octobre à décembre

### Où la trouve-t-on ?

Sur les pins...

Les pins sont les hôtes favoris de la chenille. On la rencontre parfois sur les cèdres et autres conifères.

Ce papillon nocturne est perturbé et attiré par les sources lumineuses. Tous les pins situés en zones urbanisées éclairées sont donc des cibles privilégiées pour l'insecte.

### TECHNIQUES DE LUTTE :

**Lutte mécanique**, en période hivernale : coupé l'extrémité des branches portant les nids de chenilles processionnaires à l'aide d'un sécateur ou d'un échenilloir. Cette technique est réservée aux branches basses et nécessite de prendre les précautions d'usage afin de ne pas être au contact avec les poils urticants.

**Lutte par confusion sexuelle**, poser des pièges à phéromone pour la capture des papillons mâles (de début juin à fin septembre). Cette technique limite la fécondation des femelles par déséquilibre des populations.

**Lutte par piégeage mécanique**, poser des écopièges autour des troncs de pins avant les processions (durant l'automne). Ce piège doit être méticuleusement installé si l'on veut qu'il soit efficace. Il ne doit pas y avoir d'espace entre la gouttière et le tronc de l'arbre, car sinon les chenilles s'échappent. Ne pas oublier de décrocher les sacs pour les détruire entre le mois d'avril et mai.

**Lutte biologique**, poser des nichoirs à mésanges, cela permettra à cet auxiliaire de s'implanter durablement.

**PRECAUTIONS A PRENDRE** : ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids, éviter les zones à risques durant les périodes critiques. Informer, surveiller particulièrement les enfants durant les périodes à risques. La lutte individuelle n'est pas souhaitable, seule la lutte collective est réellement efficace.

**Traiter lors de la période à risque, c'est déjà trop tard...**

Les pièges sont à installer avant février car la procession des chenilles se fait de plus en plus tôt en raison du changement climatique.

Les pièges à papillon sont quant à eux, à mettre en place au mois de juin.

Dès la première observation du nid, contacter la mairie.

**Des écopièges ainsi que des pièges à phéromone sont donnés par la FGON 22 dans le cadre de la convention « multi-nuisibles »**

**02 96 01 37 00**



## ❖ LE FRELON ASIATIQUE – *vespa velutina*

Le frelon asiatique est un redoutable nuisible, prédateur des ruchers.

### RECONNAISSANCE ET IDENTIFICATION

Le frelon asiatique possède une couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. (Taille de 2 à 3 cm) Il se différencie du frelon commun qui est de taille supérieure (2 à 4 cm) avec une couleur dominante jaune.

### RECONNAISSANCE DU NID

Le nid ne constitue pas à lui seul un critère d'identification fiable.

Cependant certaines caractéristiques doivent alerter l'observateur :

- ➔ Il est souvent installé à la cime d'un arbre, quelque fois sous un abri aéré
- ➔ Sa taille est importante : entre 40 et 80 cm de diamètre
- ➔ Il possède une entrée unique

Le Frelon Asiatique n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Par contre, lors de l'approche du nid (< 5 m), les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel lors d'opération de taillage, de débroussaillage et lors de travaux d'élagage ou dans les vergers, dès lors que le nid est relativement bas. Un nombre conséquent d'accidents est encore constaté.

### Pourquoi lutter ? DES ENJEUX SANITAIRES, ECOLOGIQUES et ECONOMIQUES

- ➔ Un risque pour la santé publique : piqûre pouvant être mortelle
- ➔ Risque pour l'apiculture : destruction des colonies d'abeilles et donc conséquence sur la pollinisation.

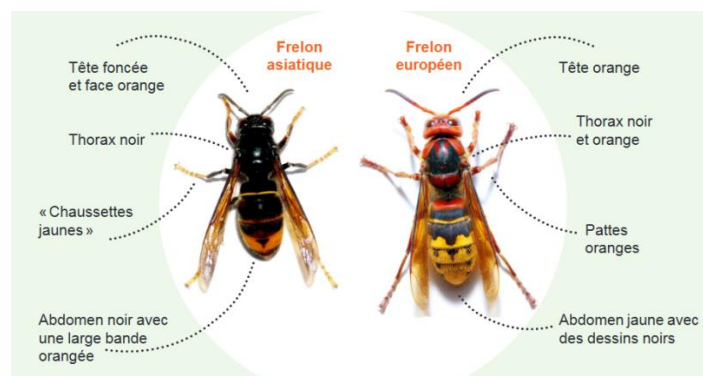
### Comment lutter ? AVEC LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

- ➔ Localiser les nids
- ➔ Détruire les nids identifiés et fréquentés
- ➔ Capturer les fondatrices en début de printemps et en automne par des pièges
- ➔ Protéger les ruchers avec des pièges à proximité

Recette pour piège :

- Une tasse de vin blanc
- Une tasse de bière brune
- Une tasse de sirop de framboise

Attention : privilégier des pièges plus ou moins sélectifs avec possibilité pour les autres insectes non-nuisibles de s'y échapper.



**Si vous avez un nid de frelon asiatique chez vous, contactez votre mairie qui vous informera des modalités vous permettant d'obtenir des subventions**



### MATERIEL NECESSAIRE

- 2 bouteilles plastiques rigides de 1.5 L - Un cutter ou des ciseaux - Un fil de fer de 40 cm environ - un fer à souder ou une pointe (100-110) chauffée sur le gaz.

### FABRICATION

**1** Prenez 2 bouteilles d'1.5 L



**2** Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir



**3** Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille, y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif !



**4** Prenez la deuxième bouteille et découpez là à chaque extrémité afin que cette partie vous serve de toit à votre piège



**5** Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille



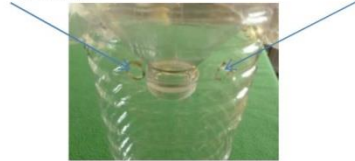
**6** Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin

Plan fabrication piège sélectif.docx - 2019

d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



**7** Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5.5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés



**8** Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège.

Vous percerez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse



**9** Placez l'appât (ex : 2/3 Bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.



## ➤ ACTION DE LA CCAS

### ❖ LA DOYENNE DE LAURENAN



Pascal Rouxel, maire, et l'équipe municipale ont tenu à honorer Yvette Daboudet, doyenne de la commune en lui offrant une plante.

Yvette Daboudet, née Arribard, le 28 février 1921, est une figure bien connue des Laurenanais par son activité. En 1938, elle a épousé Lucien et tous deux ont exercé ensemble le métier de boucher et marchand de bestiaux.

Pendant plusieurs années, Yvette a fait les tournées dans la campagne pour vendre de la viande. Elle est restée dans les mémoires par son courage et sa jovialité. De leur union sont nés trois enfants : Louise, Jacques, et Michèle, qui ont comblé de bonheur le couple, avec l'arrivée de dix petits-enfants, dont Vincent, qui habite la commune.

Après le décès de son époux en 1971. Yvette a quitté Laurenan, un an plus tard, pour exercer le métier de vendeuse dans un magasin de tissus dans la région rennaise, de 1972 à 1986. Retraitée, elle est revenue dans son domicile familial à Laurenan. En 2012, elle a rejoint sa fille, à Trébeurden, et depuis quatre ans est entrée en structure.



## ➤ INCIVILITES

### Dépôts sauvage

Nous déplorons régulièrement des dépôts de déchets sauvages au niveau des lieux de tri au pont de Quévrant et au cimetière. A ces emplacements, sont mis à disposition des containers pour récupérer le verre et le recyclage des vêtements. Lorsque ceux-ci sont saturés, il est interdit de déposer aux abords des points de tri. De même il est interdit d'abandonner, de jeter des objets, des sacs poubelles, des matériaux sur les endroits publics ou privés. Toute personne ayant déposé, déversé, des déchets, ordures en dehors des contenants prévus à cet effet sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2<sup>e</sup> classe. (Article du code pénal ci-dessous)

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement et d'occasionner d'éventuels accidents. Le nettoyage des dépôts sauvages a également des conséquences financières.

**« Ensemble, préservons l'environnement ».**

### Article R632-1

- Modifié par Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4 JORF 28 septembre 2007

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

## ➤ ETAT CIVIL

Paul GAUDIN, décédé le 01 mars 2021, domicilié "6, rue de l'Argoat"

Roger RECOURSE, décédé le 5 mars 2021, domicilié "18, La Croix Malard"



## INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans, commerçants et associations. Pour une parution, veuillez contacter la mairie.



Maxime GACHET, animateur du Pôle Jeunesse Familles Rurales de Merdrignac vous informe de la création de leurs réseaux sociaux ainsi que la création de leur discord.





## DON DE SANG A LA SALLE DES FETES DE MERDRIGNAC

- le mardi 20 avril : 10h-13h et 14h30-16h
- le mercredi 21 avril : 11h-13h et 15h-19h

Inscription pour prendre rendez-vous via le site du don du sang :  
[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) choisir collecte de Merdrignac

Les réserves de sang sont basses. « 1 heure de votre temps permet de sauver 3 vies ! »

### ➤ INFOS PRATIQUES

Horaire de la mairie ouverte au public

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : [mairie.laurenan@wanadoo.fr](mailto:mairie.laurenan@wanadoo.fr)

*Prenez bien soin de vous !*

